

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. GAY	Eric	Maire				
M. LECOURIEUX	Eddie	1 ^{er} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	
Mme LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	
M. DELADRIERE	Bernard	3 ^{ème} adjoint	M. BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal	
Mme POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M. PATIES	Frédéric	Conseiller municipal	
M. PELAGE	Maurice	5 ^{ème} adjoint	M. MARTIN	Philippe	Conseiller municipal	
Mme KATE	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjoint	M. PERRIN	Florent	Conseiller municipal	
M. SAKOUMORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale	
Mme VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	Mme PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale	
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	9 ^{ème} adjoint	M. AUSU	Paul	Conseiller municipal	
Mme FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	Mme JANDOT	Monique	Conseillère municipale	
M. GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M. SAM	Léonard	Conseiller municipal	
M. ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme MALAVAL	Hélène	Conseillère municipale	
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal	
Mme BOLO	Valérie	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal	

Représentés :

M. Alain RAVUT (Procuration donnée à Armand ESPOSITO).
 Mme Lindsay AMOSALA (Procuration donnée à Marie-Thérèse TU).
 M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à Monique JANDOT).
 Mme Célestine VILI (Procuration donnée à Hélène MALAVAL).

Absent :

M. Patrick LAUBREAUX.

Excusée :

Mme Monique RIVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	29
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

Madame Marie-Thérèse TU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 126 /18/XII

HABILITANT LE MAIRE A VERSER UNE SUBVENTION
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION TRANSCAL, POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 20 décembre 2018,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 102/2018 du 14 décembre 2018,

Sur proposition de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 décembre 2018, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser une subvention en faveur de l'association détaillée ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	ASSOCIATION TRANSCAL	280 000 XPF
	TOTAL	280 000 XPF

Article 2 : Le versement de la subvention est imputable aux chapitres 65 – « Autres charges de gestion courante » du budget 2018 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : L'association devra fournir à la Ville du Mont-Dore **avant le 1^{er} avril 2019**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation de la subvention. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

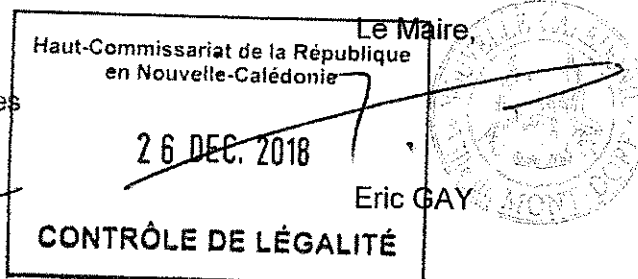
Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à l'attributaire.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 26 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DECEMBRE 2018
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services d'Animation et de Prévention (notification à l'attributaire)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution d'une subvention en faveur de l'Association TRANSCAL, pour l'année 2018.

P.J. : Projet de délibération

Depuis le dernier Conseil municipal, la Ville a été destinataire d'une demande de subventions.

La commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, s'est réunie le 10 décembre 2018 afin d'émettre un avis sur la demande qui suit :

- **L'Association Transcal** demande une subvention de fonctionnement de 280 000 FCFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'Association.
⇒ **Avis favorable de la commission pour 280 000 F CFP.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 décembre 2018

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} adjoint,



Eddie LECOURIEUX